

## CHOFTIM : À LA FRONTIÈRE ENTRE LE MEURTRE ET L'INSENSIBILITÉ

### Retranscription

Bonjour, ici Rav David Fohrman et bienvenue dans la Paracha Choftim .

Cette semaine on va jouer à notre jeu favori ensemble « ou a-t-on déjà entendu tout ça ailleurs ? ». Je vais commencer par vous lire quelques lois de notre Paracha et vous me direz ensuite où, plus tôt dans la Torah, on trouve quelque chose de semblable. La Torah nous parle de 3 villes que les bné Israël devront fonder dès leur installation en terre d'Israël. Ces villes sont des « villes-refuges ». Elles sont destinées à abriter une personne ayant tué quelqu'un d'autre par inadvertance et le mettre à l'abri des possibles représailles de la famille de la victime : « Zé dévar harotséa'h asher yanous shama » «Voici le type de meurtrier qui ira s'abriter là-bas ».

Alors la Torah continue et nous propose un scénario sur la manière dont cela a pu se produire :

« asher yavo et ré'éhou baya'ar » il rencontre son ami dans la forêt, et il est en train de couper du bois

« véhou lo soné lo mitémol shilshom » il ne le haïssait pas d'hier ni d'avant-hier.

Donc il est en train de couper du bois et la hache lui échappe des mains et atteint son ami... en le tuant ...

« hou yanous » Un tel meurtrier-là ira s'abriter dans l'une de ces villes.

« va'Hai » et « il vivra »

Le meurtrier par inadvertance s'enfuit dans une des villes refuges et une fois là-bas il est hors d'atteinte du danger que représente la famille de la victime.

Et maintenant laissez-moi vous demander : « ou avons-nous déjà entendu tout ça avant ? » Où ailleurs dans la Torah trouve-t-on un passage dans lequel on pourrait déceler des reflets de celui que l'on vient de lire ?

Alors ? Toutes ces lois ne vous rappellent-elles rien ?

Laissez-moi partager ma petite idée avec vous...

Je pense que notre passage évoque l'une des premières histoires de la Torah. En effet, au tout début de la Torah, il y a une histoire de meurtre, un meurtre qui a tout l'air involontaire. Je veux bien sûr parler de l'histoire de Caïn et Abel .

On n'a pas l'habitude de penser à cette histoire comme celle d'un meurtre accidentel. Et même si Caïn avait peut-être du mal en lui, posez-vous cette question : était-ce véritablement un meurtre prémédité ?

Réfléchissez un instant : À ce moment de la Torah personne n'a encore tué qui que ce soit et personne n'est même encore jamais mort ! Si vous êtes Cain, vous n'avez aucune notion de ce qu'est la mort ou de ce qui la provoque . Et tout ce qui lui arrive par la suite a l'air de confirmer cette hypothèse :

Déjà, D.ieu laisse Cain en vie ! Et pourtant la peine de mort existe bien dans la Torah. Cependant son acte n'est pas resté sans conséquences et D.ieu prend certaines mesures à son encontre ...

Ecoutez attentivement le texte :

« na' va nad tihyé baaretz » D.ieu lui dit « tu seras un éternel vagabond sur terre, tu ne pourras jamais t'installer nul-part.

Plus tard le texte nous informe que Caïn a effectivement bâti des villes « vayehi boné 'ir » Mais comme le Rambam l'explique la Torah utilise un présent « boné » et non un passé « bana » pour mettre l'accent sur le fait qu'il ne les terminait jamais ... il ne pouvait tout simplement pas s'installer .

Il était condamné à une forme d'exil tout le restant de sa vie , un peu comme le meurtrier involontaire de notre parasha qui devait vivre toute sa vie loin de chez lui en « ville refuge ».

Mais les similitudes de ne s'arrêtent pas là.

Cain, lui aussi, est préoccupé par la peur de la vengeance et de la mort. Ecoutez ses mots lorsqu'il se plaint à D. « véhaya kol motz-i yaharguéni » « et tout celui qui me trouvera me tuera ».

Rashi fait remarquer qu'il n'y avait alors aucun autre humain pour venger Abel ! Mais alors de qui avait-il peur ? Rachi répond que Caïn craignait que les animaux puissent considérer Abel comme un « membre » de la « famille » des êtres vivants, et auraient pu avoir la volonté de le venger.

Alors D.ieu protège Cain ! On peut considérer que D. offre à Caïn une sorte de « ville refuge portable ». Je fais allusion à la marque que D. fait sur son front pour le protéger. On a l'habitude de percevoir cette marque comme une espèce de malédiction mais si vous vous en tenez à ce que dit le texte : ce n'est pas vraiment de ça qu'il s'agit... Cette marque est clairement et avant tout une protection !

Continuons à lire le texte :

« vayomèr lo Hashem » et D lui dit

« lakhen kol horèg Kain shiv'atayim youkam » ainsi quiconque tuera Caïn sera vengé au septuple.

celui qui te tuerait Cain , je le tiendrais pour coupable et je m'assurerais qu'il paie pour son crime.

« vayassem Hashem léKayin Ot » et D. mis à Cain une marque sur son front

« lévilti hakot oto kol motz-o » pour que personne ne tue.

Cain, donc, comme le meurtrier par accident bénéficie d'une protection. Une protection qui le couvre au point que celui qui en attenterait à sa vie se verrait lui-même transformé en meurtrier et serait passible de mort. N'est-ce pas intéressant ? C'est exactement le même type de protection que plus tard la société sera amenée à fournir au meurtrier involontaire ! En effet, si un membre de la famille de la victime fait son chemin jusqu'à la ville refuge et tente de venger son proche en tuant le meurtrier, il sera lui-même condamnable et passible de mort !

Bref, les similitudes entre les deux histoires sont bien trop nombreuses pour qu'il s'agisse d'une simple coïncidence....

A présent, que faire de toutes ces similitudes ? Qu'est-ce que la Torah essaie de nous enseigner en mettant en parallèle d'un côté ces lois et de l'autre cette histoire ? L'idée que je voudrais vous suggérer est que les deux passages s'éclairent l'un l'autre : les lois donnent un nouvel éclairage sur l'histoire et en retour, l'histoire jette une lumière nouvelle sur les lois.

Je m'explique

Les nombreux parallèles suggèrent que notre perception habituelle de Caïn comme le sanguinaire premier assassin de l'Histoire demandait à être révisée. Caïn a tué par accident, il a été dépassé par les événements, il est exilé, et il est protégé... c'est un meurtrier involontaire !

Est-ce que ça veut dire que Caïn n'a rien à se reprocher ? En continuant à lire le récit , on se rend bien compte qu'il y a bel et bien un moment où Caïn commence à apparaître comme coupable. Ceci n'est pas lié au meurtre de Abel mais à ce qui se passe après.

D. demande à Caïn « Ayé Hevel A'hikha ? » « où est Hevel ton frère ? » et la tristement célèbre réponse de Caïn sera « hashomer a'hi anokhi ? » « suis-je le gardien de mon frère ? » . Vous vous en doutez, le moins que l'on puisse dire est que ce n'était évidemment pas la meilleure réponse à donner, ...c'est en fait à ce moment précis qu'il commence à se révéler être mauvais...

Cain trahie par son attitude un degré d'insensibilité envers le sort funeste de son frère qui ne fait faire à votre sang qu'un tour et vous fait sentir que si vous aviez été là vous auriez crié un « oui ! mais évidemment que tu es le gardien de ton frère Caïn !

Peut-être que tu ne voulais « que » frapper ton frère. Tu ne pouvais pas deviner qu'il allait mourir. Mais as-tu regretté, au moins, ce que tu as fait à ce moment-là ? ou étais tu aussi insensible que maintenant ? »

Cain est indiscutablement coupable, mais en un sens beaucoup plus subtil que tout ce qu'on s'imaginait avant de prendre en compte les connections avec les lois des villes refuge et des meurtriers involontaires.

Ok , maintenant attachez vos ceintures. Après avoir vu comment les lois éclairent l'histoire de Caïn, on va maintenant voir comment l'histoire de Caïn aide à comprendre les lois du meurtrier involontaire.

Revenons à l'histoire de Caïn. Il y a une question qui me brûle les lèvres : comment expliquer que Caïn s'en sorte si facilement ? comment expliquer que D. soit si gentil avec lui ?

Quoi ?! A peine Caïn se plaint « le poids de ma faute est trop lourd à supporter » que D le rassure « ne t'inquiète pas mon fils voilà cette marque te protégera et tu n'auras rien à craindre ; tout celui qui te fera du mal sera frappé 7 fois plus fort » ... D.ieu ne serait-il pas en train d'être gentil avec quelqu'un qui ne le mérite pas du tout ?! D.ieu protège Caïn, n'est-ce pas ironique ? Quelle était la nature de la faute de Caïn ? N'était-ce pas justement le manque de protection envers son frère ? Cette même protection que Caïn lui-même avait manqué d'offrir à son frère, voilà que D.ieu la lui accorde...

C'est un acte de bonté remarquable de la part de D. d'autant plus que Caïn a effrontément nié sa responsabilité devant D. Mais sous cette apparente générosité se cache également une terrible justice rendue... Imaginez, avec quoi doit vivre Cain à présent ? Eh bien avec l'idée qu'il doit sa vie à une faveur qu'on lui a rendu et qu'il a lui-même refusé d'accorder à son propre frère ! Il est condamné à un tourment

perpétuel en ayant sans cesse à l'esprit qu'il doit chaque seconde de sa vie à un sentiment de bonté que D éprouve envers lui, et que lui-même a été incapable d'éprouver envers son propre frère.

Et maintenant, revoyons une fois de plus ces lois du meurtrier par accident. En tant que nation, nous devons traiter le meurtrier involontaire de la même manière que D. l'avait fait.

Voilà un homme qui coupe du bois tranquillement dans la forêt. Mais cet homme après tout n'a sans doute pas été assez vigilant... D'accord, il ne le haïssait pas « ni depuis hier, ni depuis avant-hier » mais s'est-il véritablement assez soucieux de sa présence ?? Notre parasha enjoint la société à se comporter face à ce meurtrier en lui fournissant exactement la même protection qu'il n'a -LUI- pas été capable de procurer à sa victime. Le meurtrier devra vivre toute sa vie dans des conditions qui lui rappelleront sa faute, en sachant, à chaque instant, qu'il ne vit que parce qu'on a su prendre des précautions envers lui et que lui-même n'avait pas été capable de prendre envers son prochain.

Finalement, la première histoire de la Torah devient le modèle d'une des dernières lois de la Torah ! On nous montre, en suivant l'exemple de D., qu'il est possible pour une société de prodiguer à la fois Justice ET Bonté à travers un seul acte !

*Un grand merci à Yohan Sellam d'avoir mis en forme bon nombre de transcripts – y compris celui-ci – pour votre plaisir*